



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Le programme européen pour la recherche et l'innovation





Le lump sum

MSCA & Citizens 2023 - Matinée d'information

Organisé par les PCN MSCA

Intervenantes: Irene Creta et Lucie Vaucel – PCN JurFin

29 août 2023

Mission des PCN juridiques et financiers

- **Informier et former sur les conditions de participation**
 - aspects juridiques et financiers généraux
 - Horizon Europe (HEU) mais aussi H2020

en appui de nos collègues PCN thématiques
- **Hotline pour les participants français au PCRI**

**Suivez notre actualité via le portail français
et retrouvez-y notre trombinoscope**



L'équipe des PCN juridiques et financiers

Fanny SCHULTZ (coord. ; 100%)



Irene CRETA (60%)



Cécile BARAT (40%)



Ingrid LY-KY (50%)



Lucie VAUCCEL (40%)



Principes généraux

- ❑ Montage, évaluation du projet lump-sum et convention de subvention suivent les principes habituels des projets en coûts réels
 - mêmes critères d'évaluation
 - mêmes pré-financement et principes de paiement
 - les périodes de rapport et les reporting techniques se font de la même manière, mais se concentrent sur l'achèvement des work packages

- ❑ Une part de la somme forfaitaire est fixée dans la convention de subvention pour chaque work package
 - Ce montant est payé lorsque les activités du work package sont achevées.

Eléments de contexte

Vocabulaire

- coûts réels : réellement encourus, pendant la durée du projet, traçables, identifiables, auditables, etc.
- coûts unitaires : montant par unité fixe, défini par la CE (ex : MSCA DN, PF, Staff exchanges & COFUND)
- sommes forfaitaires : forfait global pour couvrir une ou plusieurs catégories du budget (lump-sum)
- taux forfaitaires : un pourcentage des coûts éligibles (ex : coûts indirects)

Appels à projets « lump-sum » tests lancés par la CE depuis 2018 (H2020) + Poursuite dans Horizon Europe sur tous types de projets

Pourquoi?

- simplifier la justification des coûts
- mettre l'accent sur la performance, le contenu scientifique des projets et non plus sur la gestion financière

Montage d'un budget lump-sum

- Les candidats doivent proposer un montant forfaitaire sur la base de leurs coûts directs estimés et indirects.
- Ce montant forfaitaire doit être réparti par work package et par entité bénéficiaire (et affiliée s'il y en a).
- Le budget doit être détaillé par catégories de coûts : personnel, sous-traitance, coûts d'achat (voyage & frais de subsistance, équipement, autres biens, travaux & service), autres catégories, coûts indirects (25 %).
- Si deux éditions de l'événement sont prévues, il est nécessaire d'indiquer le coût total par édition

Documents relatifs au budget à compléter

- Matrice **Excel** (.xlsm) avec budget détaillé et ventilation par bénéficiaire (et affilié s'il y en a) et par work package
- Budget avec total par bénéficiaire dans la **partie A** de la proposition (requested grant amount per beneficiary)
- Éléments concernant le budget pour chaque entité participant dans la **partie B** de la proposition (tableau 3.1g 'subcontracting costs' items, tableau 3.1h 'purchase costs' à compléter si la somme des coûts d'achat est supérieure aux coûts de personnel, tableau 3.1i 'autres catégories')

BENEFICIARY 1 - CALCULATION SHEET	View Summary		
	BE1 name		
COST CATEGORY	UNITS	COST PER UNIT	BE TOTAL COSTS
COSTS WORK PACKAGE 1: WP1 name			
A. DIRECT PERSONNEL COSTS			
A.1 Employees (or equivalent)			
SENIOR SCIENTISTS (or equivalent in the private sector)			0,00
JUNIOR SCIENTISTS (or equivalent in the private sector)			0,00
TECHNICAL PERSONNEL (or equivalent in the private sector)			0,00
ADMINISTRATIVE PERSONNEL (or equivalent in the private sector)			0,00
OTHERS			0,00
A.2 Natural Persons under direct contract			
A.3 Seconded Persons			
A.4 SME owners and natural person beneficiaries		5 080,00	0,00
B. DIRECT SUBCONTRACTING COSTS			
			0,00
C. DIRECT PURCHASE COSTS			
C.1 Travel and subsistence			
			0,00
C.2 Equipment (complete 'Depreciation costs' sheet)			
<i>Equipment</i>			0,00
<i>Infrastructure</i>			0,00
<i>Other assets</i>			0,00
C.3 Other goods, works and services			
<i>Consumables</i>			0,00
<i>Services for meetings, seminars</i>			0,00
<i>Services for dissemination activities (including website)</i>			0,00
<i>Publication fees</i>			0,00
<i>Other (shipment, insurance, translation, etc.)</i>			0,00
D. OTHER COST CATEGORIES			
D.1 Financial support to third parties (if applicable in the topic specific conditions)			0,00
D.2 Internally invoiced goods and services			0,00
D.3 Transnational access to research infrastructure unit costs (if mentioned as eligible in the topic specific conditions)			0,00
D.4 Virtual access to research infrastructure unit costs (if mentioned as eligible in the topic specific conditions)			0,00
D.5 PCP/PPI procurement costs (if mentioned as eligible in the topic specific conditions)			0,00
TOTAL DIRECT PERSONNEL COSTS AND PURCHASE COSTS (A+C)			0,00
TOTAL DIRECT COSTS (A+B+C+D)			0,00
E. INDIRECT COSTS (25% * (A+C))			0,00
F. TOTAL COSTS (A+B+C+D+E)			0,00

ATTENTION :
 Suivre les instructions
 du premier onglet de
 la matrice Excel !!

Structuration des work packages

❑ Le paiement des sommes forfaitaires est lié à l'achèvement des work package

=> Attention à la structuration des work packages et à leur organisation dans le temps

=> Possibilité de scinder les WP horizontaux (communication, management)

Evaluation des projets lump-sum

- Mêmes critères d'évaluation : excellence, impact, qualité de la mise en œuvre
- Évaluateurs avec expertises financières vérifieront :
 - l'estimation du budget
 - la cohérence entre ressources proposées et ventilation de la somme forfaitaire, permettant de mettre en œuvre les activités et d'atteindre les résultats escomptés
- Sur la base des recommandations des experts, les types de coûts peuvent être adaptés et la somme forfaitaire et sa répartition modifiées au cours de la préparation de la convention de subvention

Convention de subvention lump-sum

- ❑ La convention de subvention fixe la somme forfaitaire (financement CE)
- ❑ La somme est fixée à la signature de la convention de subvention
- ❑ Les coûts réellement encourus ne sont pas pertinents



Provisions de la convention de subvention lump-sum (1)

- ❑ Transferts de budget (art. 5.5) nécessitent un avenant
- ❑ Conservation des justificatifs (art. 20)
 - les bénéficiaires ne sont pas tenus de conserver les justificatifs de leurs coûts réels
 - ils doivent uniquement conserver des preuves suffisantes que l'action a été menée telle qu'elle est décrite dans l'annexe 1

Provisions de la convention de subvention lump-sum (2)

□ Reporting (art. 21)

- chaque rapport est composé d'un rapport technique et d'un rapport financier.
- dans le rapport financier, chaque bénéficiaire déclare sa part de forfait alloué aux WP terminés au cours de la période de reporting



Provisions de la convention de subvention lump-sum (3)

Paiements intermédiaires (art. 22.3.3)

- correspondent à la somme des parts du forfait alloué aux WP terminés durant la période de reporting

Audits (art. 25)

- pas d'audits financiers
- les « checks », les « reviews » et les « audits » vérifient :
 - la bonne mise en œuvre de l'action
 - la conformité aux autres obligations de la convention de subvention (PI, entités affiliées, éthique, visibilité du financement européen, etc.)

Conclusion

- Le financement par somme forfaitaire enlève toute obligation quant au reporting des coûts réels et aux audits financiers ex-post
- La somme forfaitaire est fixée dans la convention de subvention et au moment de sa préparation
- Ventilation de cette somme par WP et bénéficiaire fixée dans l'annexe 2 de la convention de subvention
- Le financement est versé une fois les WP achevés au cours de la période de reporting

Ressources utiles

- [Décision de la CE du 11 mars 2021 \(Ares\(2021\)1908095\) autorisant l'utilisation des sommes forfaitaires et coûts unitaires dans les AMSC](#)
- [Modèle de convention de subvention en sommes forfaitaires](#)
- [Page dédiée de la Commission européenne](#)
- [Webinaire](#) sur le lump sum du PCN JurFin (janvier 2023)
- [Webinaire](#) de la Commission européenne - *Lump Sum Funding in Horizon Europe: How does it work? How to write a proposal?* (Mai 2023)
- [FAQ](#) du PCN JurFin sur le lump sum
- [Présentation de la CE](#) « Lump sum pilots: What do I have to know? »
- [Vidéo de la CE](#) « All I need to know about lump sum pilots »



QUESTIONS

